

2025-04-24-06 : Approbation de la convention de partenariat "Le Solaire en Anjou"

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre avril à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :39
Pouvoirs :6
Quorum :25
Votants :45
Votes pour :45
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 18/04/2025
Date d'affichage: - 2 MAI 2025

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Virginie DUGAST, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Françoise PASSELANDE, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Vincent REBILLARD, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Alain BOURRIER, Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Sébastien DROCHON se retire du vote.

Étaient excusés :

Dominique MENARD, Vincent PETIT, Yamina RIOU, Muriel NOIROT, Marie-Hélène LEOST, Dominique FOUIN, Antoine MICHEL, Michel BOURCIER, Marc-Antoine DRIANCOURT

Pouvoirs :

Yamina RIOU donne pouvoir à Patrice TROISPOILS, Muriel NOIROT donne pouvoir à Nooruddine MUHAMMAD, Marie-Hélène LEOST donne pouvoir à Alain BOURRIER, Dominique FOUIN donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Antoine MICHEL donne pouvoir à Christelle LAHAYE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Nooruddine MUHAMMAD

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250424-2025-04-24-06-DE
Date de télétransmission : 02/05/2025
Date de réception préfecture : 02/05/2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU l'objectif du Plan Climat (PCAET) « Développer le photovoltaïque sur les toitures » (1.3.3) ;

VU l'objectif du Projet de Territoire (PT) « Soutenir le développement de l'énergie solaire » (2.3.3) ;

VU l'engagement n°4 de la démarche RSO « Préserver l'environnement » ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes est engagée dans un partenariat départemental permettant de coordonner les actions solaires entre opérateurs et à destination de différents publics : particuliers, entreprises, agriculteurs et collectivités. Ce partenariat prend la forme d'une marque appelée « Le Solaire en Anjou » ;

CONSIDÉRANT que la précédente convention de partenariat a échue en juin 2024, il est proposé une nouvelle convention de manière à poursuivre l'accompagnement solaire autour des engagements suivants :

- Pour le Siéml : La coordination du programme, l'exploitation et gestion du site internet « Le Solaire en Anjou », l'accompagnement des collectivités pour développer le solaire sur le patrimoine public, et la réalisation d'un bilan annuel des actions menées,

- Pour les EPCI : La contribution à la mise en place des actions sur leurs territoires, la valorisation des actions réalisées, et le témoignage des projets réalisés sur le territoire,

- Pour les partenaires techniques (Alisée, Atlansun, Chambre d'Agriculture) : L'accompagnement des publics cibles dans leurs projets solaires, la participation aux comités, la réalisation d'un bilan annuel des actions menées, l'information de l'évolution de leurs dispositifs respectifs, et la valorisation des actions réalisées.

CONSIDÉRANT que la nouvelle convention est conclue à titre gratuit pour une durée de 3 ans à partir de la date de signature et est renouvelable pour une durée de 3 ans par avenant .

ENTENDU l'exposé de Madame GUICHARD, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250424-2025-0424-DE
Date de télétransmission : 02/05/2025
Date de dépôt : 02/05/2025
Date de publication : 02/05/2025

- D'approuver la convention de partenariat sur le programme de promotion et de développement du solaire en Maine-et-Loire appelé « Le Solaire en Anjou »,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 24 avril 2025
au Lion d'Angers,

Nooruddine Muhammad

Secrétaire de Séance

Etienne Glémot

Président



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contre l'acte administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250424-2025-0423-06-DE
Date de télétransmission : 02/05/2025
Date de réception en préfecture : 02/05/2025